

PROGRAMME EUROPEEN A DESTINATION DES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Formulaire annuel de demande d'agrément Etablissements scolaires et assimilés

Ce formulaire doit nous parvenir complet, en ordre et signé par courrier postal OU électronique au plus tard le 31/10/2022 (cachet d'indication ou date de réception de l'email faisant foi)	CADRE RESERVE A BRUXELLES ECONOMIE ET EMPLOI
Adresse:	DATE DE RECEPTION (dossier complet, en ordre)
Service Public Régional de Bruxelles	// 20
Bruxelles Economie et Emploi – Agriculture	
Programme Européen à destination des écoles	N° d'agrément :
Place Saint-Lazare 2	
1035 Bruxelles	ETABLISSEMENT SCOLAIRE:
Mail: fruit-ecole@sprb.brussels	

Ce formulaire permet une **inscription annuelle** et il devra être renouvelé chaque année scolaire.

Bruxelles Economie Emploi confirmera par courrier postal votre inscription au programme. Votre école pourra commencer la distribution subsidiée de produits aux élèves à partir de la date de réception de votre formulaire sous réserve qu'il soit complet et correct.

Les distributions réalisées auparavant ne pourront pas faire l'objet d'une demande d'aide.

En cas de questions, prenez contact avec nos services, bien avant la date limite du 31 octobre : fruit-ecole@sprb.brussels.

Ce formulaire comporte :

Site web: www.fruit-ecole.brussels

- Partie 1 : Identification du demandeur
- Partie 2 : Fruits et légumes
- Partie 3 : Lait et produits laitiers
- Partie 4 : Engagements du demandeur



PARTIE 1 - Identification du demandeur

Demandeur :	Réseau scolaire :
 ☐ Établissement scolaire ☐ Pouvoir organisateur ☐ Organisme agissant pour le compte d'une ou plusieurs écoles dans le cadre d'une demande d'aide et constitué spécifiquement dans ce but 	 □ Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles □ Officiel Provincial □ Officiel Communal □ Libre subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles □ Autre :
Notez que vous devez obtenir l'au	utorisation préalable de votre pouvoir
organisateur (PO) afin de particip	er au programme européen à destination
des écoles. Cette autorisation pe	ut prendre la forme d'un PV de réunion du
PO qui acte la participation de l'é	cole, d'un mandat, d'un courrier, d'un mail
ou de la signature de ce formulai	re par le PO.
Veuillez annexer la preuve de cette aut	torisation.
Nom officiel de l'établissement scolaire):
Nom officiel du pouvoir organisateur :	
Nom onicier du pouvoir organisateur .	
N° Banque Carrefour des Entreprises ((il correspond généralement au n° BCE	(BCE) : E du PO)
Compte bancaire :	
IBAN :	
BIC:	-

Si le compte bancaire n'est pas ouvert au nom du PO mais au nom de l'établissement scolaire ou de son responsable :			
Nom et prénom (votre responsabilité persor	nnelle n'est pas engagée) :		
N° Registre National :			
Adresse (rue, n° et code postal) :			
Personne de contact : (personne joignable en	cas de questions)		
Nom et prénom :			
Fonction :			
Téléphone :			
Email:			
Demande de participa	ation ou programmo :		
Fruits et légumes et/ou L			
☐ Fruits et légumes → Remplissez les parties 2 et 4	☐ Lait et produits laitiers → Remplissez les parties 3 et 4		
☐ Je participe en tant que demandeur d'aide Ou	☐ Je participe en tant que demandeur d'aide Ou		
☐ Je participe par l'intermédiaire d'un fournisseur¹ qui sera demandeur d'aide	 Je participe par l'intermédiaire d'un fournisseur² qui sera demandeur d'aide 		

 $^{^{\}rm 1}$ Le fournisseur doit également obtenir un agrément avant le 31/10/2022 $^{\rm 2}$ ldem



PARTIE 2 – FRUITS ET LEGUMES

		FRUITS et LEGUMES	
	Obligations	Recommandations	Interdictions (non admissibles à l'aide)
Origine des produits		 Produits locaux et circuits courts Produits originaires de l'Union européenne 	
Produits	Respect du <u>calendrier : produits de saison et locaux</u> (cf. site web)	Produits issus de l'agriculture biologique	Pommes de terre Toute substance ajoutée suivante : sucres sel graisses édulcorants exhausteurs de goût artificiels
Format	Fruits et légumes frais Soupe de légumes sans additifs		Produits transformés (excepté soupe de légumes sans additifs)
Fréquence et durée		• 1 fois par semaine • 20 semaines	
Distribution aux élèves		Avant 10h du matin	 Au repas de midi Pendant les garderies du matin et du soir.
Plafond	9,00 € TVAC maximum par an et par élève sur base du nombre d'élèves inscrits en début d'année scolaire ³		



³ Règlement d'exécution européen 2017/39 Art.4.2c

N° FASE de l'éta	ablissement so	colaire (1 à 6 c	N° FASE de l'établissement scolaire (1 à 6 chiffres) : EC				
Dénomination d	le l'établissem	ent scolaire :					
Implantations e	t classes parti						
Nombre d	l'élèves particip	oants (indiquez	des chiffres) :	-			
Maternelle	Nombre d'élèves	Primaire	Nombre d'élèves	Secondaire	Nombre d'élèves		
				spécialisé			
Adresse :							
Maternelle	Nombre d'élèves	Primaire	Nombre d'élèves	Secondaire	Nombre d'élèves		
				spécialisé			
Adresse :							
Maternelle	Nombre d'élèves	Primaire	Nombre d'élèves	Secondaire	Nombre d'élèves		
waternene				spécialisé			



Fréquence et durée de distribution
Période de distribution choisie : du au
Lieux et horaires de la distribution des fruits/légumes aux élèves :
<u>Distribution 1</u>
Niveau : ☐ maternelle ☐ primaire ☐ S. spéc Lieu : ☐ en classe ☐ à la récréation ☐ autre : Jour (s) de distribution :
☐ Lundi☐ Mardi☐ Mercredi☐ Jeudi☐ Vendredi
Heure : Classes concernées :
Distribution 2 (optionnel : par exemple si différences entre classes)
Niveau : □ maternelle □ primaire □ S. spéc Lieu : □ en classe □ à la récréation □ autre : Jour(s) de distribution : □ Lundi □ Mardi □ Mercredi □ Jeudi □ Vendredi
Heure : Classes concernées :



Choix du fournisseur de fruits et légumes :

Α.	Fournisseurs consultés (Minimum 3, pour respecter les règles de marchés publics
	et être certain d'obtenir suffisamment d'offres à comparer). <i>Une <u>liste indicative non exhaustive</u> se trouve sur le site web <u>www.fruit-ecole.brussels</u></i>
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
Veuille	z annexer les preuves de cette consultation/mise en concurrence à ce formulaire :
-	Les preuves de consultation et demandes d'offre : courriers, mails, impressions de consultations de sites web, Ces preuves doivent être datées et ainsi démontrer que les fournisseurs ont disposé de suffisamment de temps pour vous déposer leur offre. Les consultations 'verbales' (téléphoniques, sur place,) ne sont pas valables. Vos demandes d'offre devront être suffisamment précises en termes de critère de sélection et quant à la nature et la portée du marché. Exemple : nombre d'élèves, nombre de livraisons, produits souhaités, quantités, adresses et périodes de livraison,
-	Toutes les offres reçues : courriers, mails, impressions de consultations de sites web,
B.	Nom du fournisseur choisi (si déjà connu) Si votre fournisseur n'est pas encore choisi, envoyez ce formulaire avec ce champ vide. Dès la sélection de votre fournisseur, envoyez le formulaire de modification AE-03 Ecole « Formulaire de modification d'agrément » à fruit-ecole@sprb.brussels
Nom du	fournisseur choisi :
Adresse	ə:
Télépho	one :Site web :
E-mail :	

C.	Raison(s) du choix
	Votre choix peut reprendre un ou plusieurs critères sous réserve qu'ils étaient prévus lors de votre consultation
	Respect du budget du programme (9 € TVAC/ élève)
	Prix des produits livrés
	Produit Bio
	Produit local
	Distance entre école et fournisseur
	Autre:

D. Décision formelle d'attribution du marché :

Veuillez annexer une copie de la **décision formelle d'attribution du marché** en application de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs. La motivation exigée consiste en l'indication, dans l'acte, des considérations de droit et de fait servant de fondement à la décision. Cette motivation doit être adéquate. Le rapport d'attribution établi à l'issue de la consultation doit-être daté et signé par le pouvoir adjudicataire expliquant le choix du fournisseur.

Ce document doit au minimum reprendre :

- l'objet du marché ;
- le type de consultation choisi;
- l'identification de tous les fournisseurs mis en concurrence ;
- la comparaison des offres conformes reçues sur base des critères d'attribution (circuit court, produits issus de l'agriculture biologique...) fixés dans la demande d'offre ;
- la justification de l'attribution du marché ;
- la date d'attribution du marché au fournisseur.



PARTIE 3 – LAIT et PRODUITS LAITIERS

LAIT et PRODUITS LAITIERS				
	Obligations	Recommandations	Interdictions (non admissibles à l'aide)	
Origine		 Produits locaux et circuits courts Produits originaires de l'Union européenne 		
Produits	Lait nature Yaourt ⁴ nature Fromage blanc nature	Produits issus de l'agriculture biologique	Additifs suivants :	
Format	Grands contenants		Contenants individuels	
Fréquence et durée		• 1 fois par semaine • 20 semaines		
Distribution aux élèves	Dans l'enceinte de l'école et pendant les heures d'école.	Avant 10h du matin	 Au repas de midi Pendant les garderies du matin et du soir. Ajout de sucre ou d'additifs 	
Plafond par élève	5,30 € TVAC maximum par an et par élève sur base du nombre d'élèves inscrits en début d'année scolaire ⁵			



⁴ 18 MARS 1980. - Arrêté royal relatif au yaourt et autres laits fermentés : lait fermenté [produit non égoutté obtenu en faisant coaguler du lait écrémé, du lait demi-écrémé ou du lait entier, par ensemencement à l'aide de bactéries lactiques, éventuellement en association avec des levures], obtenu essentiellement sous l'action simultanée de Lactobacillus bulgaricus et de Streptococcus thermophilus et dans lequel les deux espèces microbiennes spécifiques sont maintenues vivantes en quantité abondante jusqu'à la livraison au consommateur. ⁵ Règlement d'exécution européen 2017/39 Art.4.2c



PARTIE 3 – PRODUITS LAITIERS (suite)

N° FASE de l'établissement scolaire participant (1 à 6 chiffres) : EC					
	Dénomination de l'établissement scolaire :				
Implantations e					
N° FASE – implan					
Nombre d'	élèves participar	nts (indiquez des	s chiffres) :	T	
Maternelle	Nombre d'élèves	Primaire	Nombre d'élèves	Secondaire	Nombre d'élèves
1				spécialisé	
	élèves participar Nombre		chiffres) : Nombre		Nombre
Maternelle	d'élèves	Primaire	d'élèves	Secondaire spécialisé	d'élèves
Adresse :					
Maternelle	Nombre d'élèves	Primaire	Nombre d'élèves	Secondaire	Nombre d'élèves
Maternelle				spécialisé	

Fréquence et durée de distribution
Période de distribution choisie : du au
Lieux et horaires de la distribution des fruits/légumes aux élèves :
<u>Distribution 1</u>
Niveau : □ maternelle □ primaire □ S. spéc Lieu : □ en classe □ à la récréation □ autre : Jour (s) de distribution :
Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
Heure : Classes concernées :
<u>Distribution 2 (optionnel : par exemple si différences entre classes)</u>
Niveau : ☐ maternelle ☐ primaire ☐ S. spéc Lieu : ☐ en classe ☐ à la récréation ☐ autre : Jour(s) de distribution : ☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi
Heure : Classes concernées :



Choix du fournisseur de Lait et produits laitiers :

A.	Fournisseurs consultés (Minimum 3, pour respecter les règles de marchés publics et être certain d'obtenir suffisamment d'offres à comparer).
	Une liste indicative non exhaustive se trouve sur le site web www.fruit-ecole.brussels
1	
2	
3	
4	
5	
Veuille	z annexer les preuves de cette consultation/mise en concurrence à ce formulaire :
-	Les preuves de consultation et demandes d'offre : courriers, mails, impressions de consultations de sites web, Ces preuves doivent être datées et ainsi démontrer que les fournisseurs ont disposé de suffisamment de temps pour vous déposer leur offre. Les consultations 'verbales' (téléphoniques, sur place,) ne sont pas valables. Vos demandes d'offre devront être suffisamment précises en termes de critère de sélection et quant à la nature et la portée du marché. Exemple : nombre d'élèves, , produits souhaités, quantités, adresses et périodes de livraison,
	Nom du fournisseur choisi (si déjà connu) Si votre fournisseur n'est pas encore choisi, envoyez ce formulaire avec ce champ vide. Dès la sélection de votre fournisseur, envoyez le formulaire de modification AE-03 Ecole « Formulaire de modification d'agrément » à fruit-ecole@sprb.brussels
Nom du	fournisseur choisi :
Adresse):
Télépho	ne :Site web :
E-mail :	

C.	Raison(s) du choix
	Votre choix peut reprendre un ou plusieurs critères sous réserve qu'ils étaient prévus lors de votre consultation
	Respect du budget du programme (5,30 € TVAC/ élève)
	Prix des produits livrés
	Produit Bio
	Produit local
	Distance entre école et fournisseur
	Autre:

D. Décision formelle d'attribution du marché :

Veuillez annexer une copie de la **décision formelle d'attribution du marché** en application de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs. La motivation exigée consiste en l'indication, dans l'acte, des considérations de droit et de fait servant de fondement à la décision. Cette motivation doit être adéquate. Le rapport d'attribution établi à l'issue de la consultation doit-être daté et signé par le pouvoir adjudicataire expliquant le choix du fournisseur.

Ce document doit au minimum reprendre :

- l'objet du marché;
- le type de consultation choisi;
- l'identification de tous les fournisseurs mis en concurrence ;
- la comparaison des offres conformes reçues sur base des critères d'attribution (circuit court, produits issus de l'agriculture biologique...) fixés dans la demande d'offre;
- la justification de l'attribution du marché ;
- la date d'attribution du marché au fournisseur.



PARTIE 4 - Engagements du demandeur

Je déclare avoir lu et approuvé le contenu des pages web du Programme européen à destination des écoles pour la Région de Bruxelles-Capitale (www.fruit-ecole.brussels) et je m'engage à :

- ☑ respecter la réglementation relative au programme européen à destination des écoles (Règlements (UE) n° 2016/791, 2016/795, 2017/39 et 2017/40, Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21/09/2017 et Arrêté ministériel du 21/09/2017 entre autres) et à respecter les obligations rappelées ci-dessous ;
- ☑ **distribuer gratuitement** les fruits et légumes et/ou produits laitiers repris sur la liste des produits admissibles et en dehors du repas de midi, à tous les élèves des classes participantes (identifiées dans les parties 2 et 3) pour une consommation dans l'enceinte de l'école ;
- ☑ mettre en œuvre des mesures d'accompagnement pédagogiques qui ouvriront les élèves à la diversité des produits alimentaires, à leur valeur nutritive et à la notion de produit de saison mais aussi, qui sensibiliseront les élèves à l'intérêt d'un circuit le plus court possible et d'un mode de production durable;
- me pas distribuer, ou ne pas laisser distribuer, les produits bénéficiant de l'aide aux enseignants ou aux membres du personnel;
- ☑ respecter les règles de marché public. Selon la réglementation en vigueur, les marchés pourront être conclus sur simple facture acceptée, à condition que leur estimation soit inférieure à 30.000 euros HTVA. Je dois être en mesure de prouver la consultation de minimum 3 fournisseurs et le respect des principes y afférents, dont l'égalité, la non-discrimination, la transparence, la mise en concurrence ;
- ☑ conserver, au minimum pendant quatre ans à compter de l'introduction de la demande d'aide, toutes les pièces justificatives, tels que les bons de livraisons, les factures et les déclarations de créance relatives aux demandes d'aides introduites ;
- ☑ rembourser toute aide indûment reçue pour les quantités concernées, s'il a été
 constaté que ces produits n'ont pas été distribués aux élèves fréquentant
 régulièrement mon établissement scolaire ou qu'elle a été payée pour des produits qui
 ne sont pas admissibles au titre du programme;
- ☑ me soumettre à toute mesure de contrôle décidée par une autorité compétente, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des documents justificatifs, la vérification des registres et les contrôles physiques;
- informer tous les parents, chaque année et par écrit, de la distribution gratuite de fruits et légumes et/ou de lait ou produits laitiers au sein de l'établissement scolaire;
- apposer de façon permanente dans l'entrée principale de l'établissement scolaire, à un emplacement où elle est clairement visible et lisible, **l'affiche d'information sur le programme européen à destination des écoles** (fruits et légumes et/ou lait ou produits laitiers) fournie par l'administration ;
- ☑ **communiquer tout changement des données** reprises sur le présent formulaire à l'aide du formulaire AE-03.



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

N.B : Dans le cas où le demandeur pour votre établissement est le fournisseur, ce dernier pourrait être pénalisé par tout manquement de votre part. Il pourrait alors se retourner contre vous pour récupérer l'aide indue.

Chef d'établissement : Mandataire 1 (optionnel) : Mandataire 2 (optionnel) : Nom : Nom : Nom : Prénom : Prénom : Prénom :	ait à	; Date : // 202	22		
Nom:	Signature(s) du demandeur :				
Prénom :	Chef d'établissement :	Mandataire 1 (optionnel):	Mandataire 2 (optionnel) :		
Signature: (A défaut, cette autorisation peut prendre la forme d'un PV de réunion du PO qui acte la participation de l'école, d'un mandat, d'un courrier, d'un mail. Veuillez annexer la preuve de cette autorisation). Nom, prénom: Fonction: Signature:	Prénom :	Prénom :	Nom :		
(A défaut, cette autorisation peut prendre la forme d'un PV de réunion du PO qui acte la participation de l'école, d'un mandat, d'un courrier, d'un mail. Veuillez annexer la preuve de cette autorisation). Nom, prénom : Fonction : Signature :	Représentant du PO				
Fonction :	(A défaut, cette autorisation peut p l'école, d'un mandat, d'un courrier	, d'un mail. Veuillez annexer la preuve	e de cette autorisation).		
	,				
achet de la structure faisant la demande d'agrément :	Signature :				
	achet de la structure faisant la d	emande d'agrément :			